

APPROBATION
du zonage d'assainissement
de LEZOUX

- . VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
 - . VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224.8, L 2224-10 et R 2224-8 ;
 - . VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juillet 2008 proposant le plan de zonage d'assainissement ;
 - . VU l'arrêté municipal en date du 8 septembre 2008 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,
 - . VU les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;
 - . **CONSIDERANT** que le Plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé,
- Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

Madame le Maire précise que :

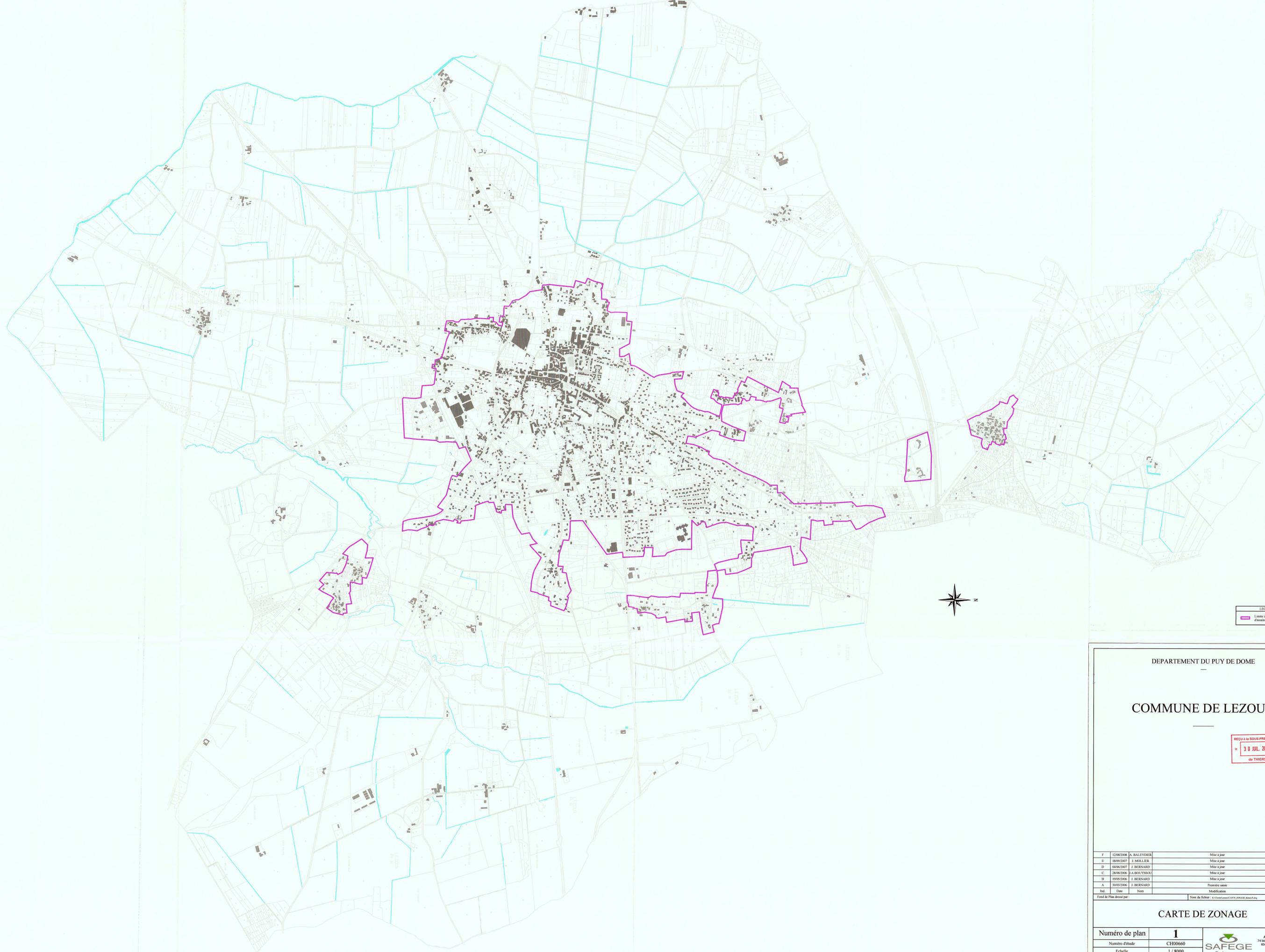
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- le Plan de zonage d'assainissement modifié sera tenu à la disposition du public :
 - . à la Mairie de LEZOUX, aux jours et heures d'ouverture habituels
 - . à la Sous-Préfecture de THIERS ;
- La présente délibération deviendra exécutoire :
 - . dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet de THIERS, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan de zonage d'assainissement - ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
 - . après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la proposition de Madame le Maire.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 2 décembre 2008.

Pour le Maire
L'Adjoint-délégué,

Alain HAUTIER



LEGENDE:
 - Limites de périmètre d'aménagement urbain

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE DE LEZOUX

REÇU à la SOUS-PREFECTURE
 30 JUL. 2008
 de THIERS

F	12/08/2008	A. BALAYDIER	Mise à jour	S. PAILLÉ
E	18/09/2007	J. MOULIERE	Mise à jour	S. PAILLÉ
D	04/06/2007	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLÉ
C	28/08/2006	J.A. BOUYSSICA	Mise à jour	S. PAILLÉ
B	18/05/2006	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLÉ
A	30/07/2006	J. BERNARD	Première saisie	S. PAILLÉ
Ind	Date	Nom	Modification	Vérifié

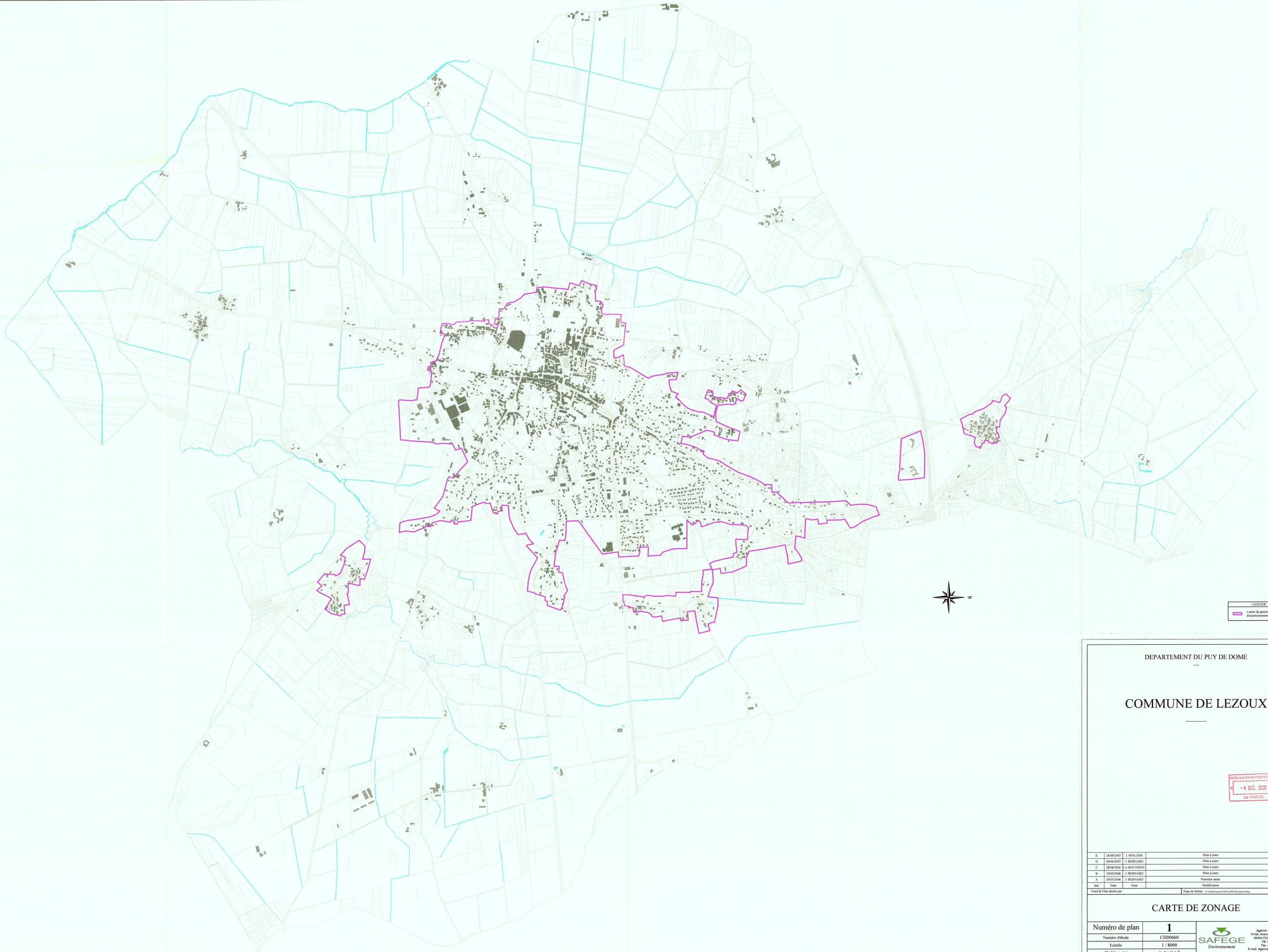
Fond de Plan fourni par : Nom de fichier : s:\communes\lezoux\lezoux.dwg Format : dwg

CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	CH00660
Echelle	1 / 8000
Chef de projet	S. PAILLÉ

SAFEGE
 Environnement

Agence de CHAMALÈRES
 7430, Avenue des Thierses S.P. 01
 63404 CHAMALÈRES CEDEX
 Tél. 04 73 19 59 80
 Fax. 04 73 19 59 89
 E-mail: Agence.Chamaleres@safege.fr



LEGENDE
 ———— Limites de périmètre d'aménagement collectif

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE DE LEZOUX

REÇU à la SOUS-PREFECTURE
 - 4 DEC. 2003
 de THIERS

E	18/09/2007	J. MOLLIER	Mise à jour	S. PAILLE
D	14/05/2007	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLE
C	28/09/2006	A. BOURYSOUC	Mise à jour	S. PAILLE
B	10/05/2006	J. BERNARD	Mise à jour	S. PAILLE
A	30/05/2006	J. BERNARD	Premier saisi	S. PAILLE
Int.	Date	Nom	Modification	Variété

Fond de Plan dressé par : Nom du Editeur : S. PAILLE

CARTE DE ZONAGE

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	CH00660
Echelle	1 / 8000
Chef de projet	S. PAILLE

SAFEGE
 Environnement

Agence de CHAMALÈDES
 74 bis, Avenue des Thiersois B.P. 20
 63010 CHAMALÈDES CEDEX
 Tél. 04 73 19 89 80
 Fax 04 73 19 89 88
 E-mail: Agence.Chamaledes@safege.fr